

Plus de 150 personnes ont participé aux webinaires « [Bâtir avec succès](#) » du Fonds TELUS qui ont eu lieu en anglais le 13 février et en français le 15 février. Ce document fournit des réponses aux questions posées dans le clavardage. Nous avons regroupé les questions similaires qui n'ont pas trouvé de réponse dans la présentation.

Les Requérants sont invités à consulter l'intégralité des [Lignes directrices du programme 2024](#), qui comprennent les définitions des termes en majuscules dans les réponses du Fonds TELUS ci-dessous et d'autres changements de procédure et de politique applicables à toutes les demandes soumises en 2024. En cas de divergence entre les réponses données dans le présent document et les Lignes directrices du programme 2024, ce sont les Lignes directrices du programme 2024 qui prévaudront. Les réponses à d'autres questions fréquemment posées sont disponibles [sur le site web du Fonds TELUS](#). Vous pouvez également nous contacter à l'adresse info@fondstelus.ca.

1. Requérant admissible

Je n'ai qu'une expérience minimale en matière de production, mais je m'associerai à un producteur expérimenté. Je possède les droits de l'histoire, ils apportent l'expérience. Les lignes directrices du Fonds TELUS stipulent que le requérant admissible « est expérimenté dans le domaine de la production professionnelle comparable d'une programmation ». Cela signifie-t-il que je dois vendre les droits de mon histoire au producteur expérimenté pour qu'il puisse être le Requérant admissible ? Existe-t-il un moyen de contourner ce problème ? (Peut-être ma petite société de production pourrait-elle être le requérant et faire figurer le producteur expérimenté comme coproducteur) ?

Non, vous n'avez pas besoin de vendre vos droits pour répondre à la définition d'un Requérant admissible du Fonds TELUS. Le Fonds TELUS exige que le Requérant ait de l'expérience dans la production d'émissions comparables en raison du niveau généralement élevé du financement fourni par le Fonds en matière de montant et de pourcentage de la structure financière. Une société de production émergente peut satisfaire à cette exigence en intégrant un producteur ou un producteur exécutif expérimenté à l'équipe du projet ou en concluant un accord de coproduction avec une société de production expérimentée.

Les OBNL peuvent-ils déposer leur demande ou ne peuvent-ils être considérés que comme des Organisations spécialisées soutenant le projet ?

Non, les organismes à but non lucratif ne peuvent pas demander de financement. Le Requérant admissible doit être une société imposable à but lucratif (au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada).

2. Projet admissible

Y a-t-il des sujets que vous évitez ?

Le webinaire et les Lignes directrices du programme 2024 comprennent une liste de vérification pour vous aider à déterminer si votre projet est conforme au mandat du Fonds et à la définition du bien-être. Dans la mesure où votre projet est conforme à cette liste de vérification, l'éventail des sujets liés au bien-être peut être très large.

Existe-t-il une longueur minimale ou maximale pour la bande démo ?

Une demande de financement en production doit inclure une bande démo, une bande-annonce ou une démo professionnelle qui met en valeur le talent, l'intrigue et le potentiel du projet à atteindre et à influencer positivement l'auditoire cible. Bien qu'il n'y ait pas de durée minimale ou maximale spécifiée dans les lignes directrices, les bandes démos et les bandes-annonces durent généralement moins de 3 minutes.

Un court métrage expérimental sur la santé mentale est-il admissible si la recherche le soutient et si une organisation spécialisée le soutient ?

Les courts métrages répondent à la définition d'une Programmation du Fonds TELUS, mais ils ne sont généralement pas adaptés au financement du Fonds. Veuillez vous référer à la question [8 Vérifier la conformité](#) ci-dessous.

3. Organisations spécialisées

Pour une organisation spécialisée, une université remplit-elle généralement les conditions requises ? Une « fondation » peut-elle être considérée comme une « organisation spécialisée » ? Une partie des critères de financement comprend le soutien de « professionnels de la santé qualifiés ». Des dispositions sont-elles prévues pour les Gardiens du savoir (guérisseurs traditionnels) au sein des communautés des Premières Nations ?

Le Fonds TELUS n'est pas en mesure de déterminer l'admissibilité en dehors du contexte de la réception d'un Formulaire de soutien d'une organisation spécialisée complet qui fournit des renseignements sur l'organisation, le problème de bien-être abordé dans le projet et les types de services, de programmes, de soutien ou de ressources offerts par l'Organisation spécialisée aux Canadiens qui éprouvent des difficultés dans ce domaine.

Demandez à l'Organisation spécialisée de remplir et d'envoyer le [Formulaire de soutien d'une organisation spécialisée](#) au Fonds TELUS au moins trois semaines avant la date limite pour confirmer l'admissibilité. Si vous ne respectez pas cette date, le formulaire de soutien d'une Organisation spécialisée peut être joint à votre demande de financement, mais, s'il n'est pas accepté par le Fonds, la demande sera retirée du processus d'évaluation.

Les Premières Nations, les Inuits et les Métis qui vivent sur le territoire aujourd'hui connu sous le nom de Canada continuent de rencontrer des obstacles à l'accès et à l'utilisation des services de santé au Canada, qui ne reflètent souvent pas les visions du monde ou les définitions de la santé qu'ils défendent. Il existe également un passé de suppression des connaissances traditionnelles autochtones en matière de santé et des pratiques de guérison susceptibles d'améliorer les résultats en matière de santé pour les peuples autochtones. Le Fonds TELUS est heureux de recevoir des Formulaires de soutien d'une organisation spécialisée remplis par des spécialistes de la guérison, des gardiens du savoir et des aînés reconnus par la communauté pour leur capacité à comprendre et à travailler dans le cadre des visions du monde de la culture autochtone et à fournir des approches autochtones en matière de soins de santé dans le domaine du bien-être.

Je ne suis pas sûr de comprendre la deuxième définition d'une organisation spécialisée : « une combinaison d'organisations spécialisées municipales et provinciales qui, ensemble, démontrent une perspective nationale sur la question du bien-être ». Cela signifie-t-il que les organisations qui sont combinées n'ont pas à rendre des services spécifiques aux Canadiens et doivent-elles avoir un expert en santé au sein de leur organisation ? Si plusieurs professionnels de la santé sont déjà associés au projet (médecin, etc.), devons-nous également obtenir le soutien d'une organisation à but non lucratif ?

Les Requérants doivent s'assurer que les Organisations spécialisées qui soutiennent le projet présentent une perspective nationale sur la question du bien-être. Pour ce faire, ils peuvent soit obtenir UN [Formulaire de soutien d'une organisation spécialisée](#) d'une Organisation spécialisée nationale offrant des services aux Canadiens dans tout le pays, soit une combinaison d'Organisations spécialisées municipales, provinciales ou régionales.

Les professionnels de la santé qui fournissent des services à titre individuel, indépendamment d'une Organisation spécialisée, ne répondent pas à la définition d'une Organisation spécialisée du Fonds TELUS. Leur soutien manifesté peut accroître la compétitivité de votre demande, mais leur [Formulaire de soutien d'une organisation spécialisée](#) ne sera pas pris en compte lorsqu'il s'agira de déterminer si le soutien des Organisations spécialisées témoigne d'une perspective nationale sur la question du bien-être.

4. Plateforme

Le Formulaire de soutien de la plateforme est-il contractuel pour la plateforme ? Doit-elle s'engager à accorder une licence pour le programme avant même de l'avoir vu ? Si nous demandons un financement en développement, qu'attendons-nous d'eux à cette étape ? La lettre d'entente détaillée peut-elle être d'un montant de 0 \$?

Le [Formulaire de soutien de la plateforme](#) est utilisé par le Fonds TELUS à confirmer l'admissibilité de la Plateforme et ne constitue pas une entente contractuelle. À l'étape du développement, le Formulaire de soutien de la plateforme répond également à l'exigence minimale du Fonds TELUS, soit au moins une lettre d'intérêt de la part de la Plateforme pour le développement du projet.

Il n'y a pas d'exigences minimales en matière de droits de licence pour les Plateformes. Cependant, si vous obtenez un financement de la part d'une Plateforme, cela augmentera certainement la compétitivité de votre demande.

Je suis bloqué en ce qui concerne le soutien d'une plateforme pour un long métrage. La plupart des distributeurs veulent voir un produit fini AVANT d'offrir la distribution. Avez-vous des exemples de longs métrages financés avec succès par le Fonds TELUS, et ce qu'ils ont pu obtenir comme soutien de la part d'une plateforme ou d'un distributeur pour être admissibles au financement ?

La définition d'une Plateforme admissible comprend la capacité de démontrer un historique récent de 20 000 vues canadiennes en moyenne par épisode substantiellement complété (p. ex. 75 %) avec une Programmation comparable. Quelques distributeurs du marché francophone du cinéma ont prouvé qu'ils avaient réussi à vendre au moins 20 000 billets au box-office canadien. Dans la plupart des cas, les longs métrages devront obtenir le soutien d'une autre Plateforme admissible qui répond à la définition du Fonds TELUS.

En ce qui concerne la licence de la plateforme pour YouTube, dois-je obtenir un partenaire qui hébergera sur YouTube ou une lettre de YouTube elle-même ?

Les Plateformes admissibles potentielles peuvent inclure des chaînes diffusées sur YouTube qui atteignent une moyenne de 20 000 vues canadiennes par épisode substantiellement complété (p. ex. 75 %) avec une Programmation comparable.

Quelles sont les plateformes AUTRE que CBC Gem qui ont appuyé des projets que vous avez financés ?

Consultez la [Vitrine des projets](#) pour obtenir une liste de tous les projets financés et de toutes les Plateformes sur lesquelles ils peuvent être visionnés.

Un distributeur éducatif qui dispose également d'un service de diffusion en continu peut-il être admissible à devenir notre plateforme ?

Les distributeurs intermédiaires et les agents de vente qui s'engagent à vendre la Programmation en votre nom à d'autres entités qui rendront ensuite la Programmation accessible aux Canadiens ne répondent pas à la définition d'une Plateforme admissible du Fonds TELUS.

J'ai vu des productions anglophones dans la rubrique Proches aidants sur le site du Fonds TELUS. La chaîne YouTube est-elle une plateforme automatique pour les projets financés ?

Seuls les services reconnus par le CRTC (p. ex. les radiodiffuseurs canadiens) répondent automatiquement à la définition de Plateforme admissible du Fonds TELUS. L'admissibilité de toutes les autres Plateformes, y compris le [site web](#), la [page Facebook](#) ou la [chaîne YouTube](#) de Histoires de proches aidants serait examinée au cas par cas à l'aide de l'information fournie dans le Formulaire de soutien de la plateforme.

Pouvons-nous avoir un diffuseur et déposer pour le programme Histoires de proches aidants ou est-ce que cela entre en conflit avec la plateforme ?

Les Requérants retenus pour le programme Histoires de proches aidants 2024 accordent à la Plateforme Histoires de proches aidants une licence exclusive pour une période de 6 mois et non exclusive par la suite. Votre diffuseur devra reconnaître cette licence dans les termes de son accord de licence.

5. Partenaires de l'auditoire

Un Partenaire de l'auditoire peut-il être la même chose qu'une plateforme, si la plateforme est un média social à forte fréquentation ?

Les Organisations spécialisées et les Plateformes disposent de leurs propres formulaires de soutien. Il n'est pas nécessaire qu'ils remplissent également le [Formulaire de soutien du partenaire de l'auditoire](#).

Un partenaire de l'auditoire peut-il également être un « talent » clé ou un coproducteur du projet ?

Les Partenaires de l'auditoire ont une portée en ligne au Canada d'au moins 20 000 abonnés, adeptes ou admirateurs. Si votre « talent » clé ou votre coproducteur a ce niveau de portée en ligne au Canada, il sera considéré comme un Partenaire de l'auditoire.

6. Budget et financement

En cas de succès, recevrais-je un financement préalable si mon organisation ne dispose pas actuellement des ressources financières nécessaires ?

Le Fonds TELUS conclura une entente de financement et avancera les fonds une fois que le Requérant retenu aura confirmé 100 % des sources financières (autres que le Fonds TELUS) nécessaires à la réalisation des livrables proposés pour l'étape de financement.

Quel est le terme de versements pour le financement en production ?

Le financement du Fonds TELUS est généralement réparti sur 3 à 5 versements, en fonction de la complexité du projet et du montant du financement du Fonds. Dans le cas de trois versements, ceux-ci sont généralement les suivants : 60 % à la signature de l'entente de financement, 30 % à l'achèvement de la Programmation et 10 % à la réception des livrables finaux.

Les investissements privés/les bailleurs de fonds institutionnels peuvent-ils faire partie du plan de financement ?

Oui.

Veillez expliquer l'impact du financement du Fonds TELUS sur les crédits d'impôt.

Les politiques provinciales et fédérales en matière de crédit d'impôt étant complexes, les Requérants sont invités à les consulter directement sur cette question. À ce jour, bon nombre de ces programmes ont déterminé que le financement du Fonds s'apparentait à une subvention réduisant le crédit d'impôt admissible.

Y a-t-il eu un cas où le financement en production a été offert, mais inférieur à ce qui avait été demandé ?

Oui. Le budget de programme du Fonds TELUS est rarement suffisant pour financer tous les projets importants au niveau demandé.

Quel est le budget moyen (entre combien et combien) des projets acceptés par le Fonds TELUS en développement et en production ?

Les informations suivantes concernant le niveau moyen de financement et la taille du budget sont fournies dans les Lignes directrices du programme 2024 :

- En général, 10 demandes par année sont sélectionnées pour recevoir un financement en développement. Au cours des cinq derniers exercices, le financement moyen par projet a été de 27 000 \$, soit 66 % du budget de développement, 4 demandes exceptionnelles ayant reçu plus de 50 000 \$.
- En général, 10 projets par année sont sélectionnés pour recevoir un financement en production. Au cours des cinq derniers exercices, le financement moyen par projet a été de 230 000 \$, soit 31 % du budget de production. Dix-neuf projets ont reçu plus de 250 000 \$ et 3 demandes ont exceptionnellement reçu plus de 400 000 \$. Huit projets ont reçu un financement supérieur à 49 % du budget de production.

Les niveaux de budget minimum et maximum par étape de financement ne sont pas disponibles actuellement.

7. Étape de financement

Si, en septembre, j'ai déjà commencé la production, puis-je encore demander un financement pour la production ou est-ce que ce financement serait plutôt un financement post-lancement ? Nous avons terminé le tournage et avons juste besoin d'argent pour la postproduction. Pourrions-nous toujours prétendre à un financement en production ? Que se passe-t-il si nous sommes à 70 % de notre production et que nous avons besoin de fonds pour le reste et le post-lancement ?

Il est trop tard pour demander un financement en production si vous avez déjà **livré le projet achevé** à la Plateforme. Avant cela, vous pouvez toujours demander un financement en production. Envisagez de demander un financement post-lancement une fois que le projet a été lancé et a connu un succès mesuré.

Pouvons-nous demander un financement en développement si nous avons un Go en production au début du mois d'avril ?

Il est trop tard pour demander un financement en développement si le projet est déjà prêt à entrer en production. Le financement en développement est offert aux projets qui auront suffisamment de temps avant le début prévu de la production pour conclure une entente de financement en développement avec le Fonds TELUS et terminer l'étape du développement après que le conseil d'administration ait rendu ses décisions de financement au début du mois de juin. Si le projet est prêt à entrer en production, il faut envisager de faire une demande de financement en production.

Est-il possible d'obtenir un financement en post-lancement si l'on ne bénéficie pas d'un financement du Fonds pour la production ?

Les Requérants qui ont déjà reçu un financement en production pour leur projet de la part du Fonds sont immédiatement admissibles à une demande de financement en post-lancement. Les autres Requérants **qui n'ont pas reçu de financement en production** sont également les bienvenus pour présenter une demande s'ils sont en mesure de fournir la preuve qu'ils ont atteint une moyenne de 20 000 vues par épisode substantiellement complété (par exemple, 75 %) pour leur contenu lié au bien-être.

8. Vérifier la conformité

Si tous les Requérants répondent aux quatre critères et que leurs demandes s'inscrivent dans le cadre du budget réservé par le Fonds TELUS au développement, est-il possible pour le Fonds TELUS de les approuver toutes ?

Les demandes de financement sont comparées à d'autres à la même étape de financement selon les quatre critères d'évaluation des Lignes directrices du programme 2024. Le budget du programme du Fonds TELUS est rarement suffisant pour fournir un financement à tous les projets importants selon le niveau demandé.

Avons-nous plus de chance si le projet soumis dispose d'un financement confirmé d'autres institutions dans la structure financière, que ce soit en développement ou en production ?

Toutes les demandes de financement sont comparées à d'autres à la même étape de financement selon les 4 critères d'évaluation. Le deuxième critère, le plan de projet, tient compte de l'état de préparation du projet en vue de son développement ou de sa production. Les demandes les plus compétitives auront déjà obtenu d'autres sources de financement pour le projet et seront prêtes à poursuivre avec le financement du Fonds.

Une mini-série (5 épisodes et moins) est-elle aussi compétitive qu'une série (6 épisodes et plus) ? Ou une série est-elle favorisée ? Faible conformité dans le cadrant du bas dans le graphique = épisode unique, signifie-t-il qu'un documentaire unique est moins favorisé ?

Les documentaires uniques, quelle que soit leur durée, et les mini-séries peuvent avoir beaucoup de mal à atteindre un auditoire, par rapport aux séries télévisées et aux séries web qui peuvent développer un auditoire sur plusieurs épisodes d'une Programmation. Les projets comportant moins d'épisodes d'une Programmation ne sont généralement couronnés de succès au Fonds TELUS que s'ils bénéficient d'un soutien solide de la part d'une Plateforme admissible et de ressources suffisantes pour créer un Contenu complémentaire pour développer un auditoire sur une période prolongée.

Le plan complet de développement de l'auditoire exige-t-il un montant minimum de 50 000 dollars pour être compétitif ?

En règle générale, le Fonds TELUS exige qu'un minimum de 10 % du budget total ou 50 000 \$ (le plus élevé des deux) soit alloué à l'exécution du [Plan complet de développement de l'auditoire](#). Des exceptions sont envisagées dans les cas où la Plateforme admissible a démontré un soutien exceptionnel au projet en termes de droits de licence, de placement du projet sur sa Plateforme et d'engagement à soutenir l'exécution du Plan complet de développement de l'auditoire.

Combien de demandes pensez-vous recevoir pour le développement ?

À la dernière échéance de septembre 2023, le Fonds TELUS a reçu 23 demandes de financement en développement sollicitant un montant de plus d'un million de dollars. Environ 170 000 \$ au total ont été alloués aux 6 demandes les plus compétitives.

9. Général

Est-il prévu de mettre à jour les formulaires de demande du Fonds TELUS afin d'éliminer la contrainte d'accès pour les personnes qui ne disposent pas de Microsoft Word et qui ont la possibilité d'utiliser Google Doc ?

Le Fonds TELUS travaille à l'automatisation du formulaire de demande pour l'échéance de septembre 2024. Pour l'échéance d'avril 2024, le formulaire de demande manuel utilisant Microsoft Word est requis. Microsoft offre un essai gratuit pour une courte période qui peut être utilisé pour remplir le formulaire de demande du Fonds TELUS.

Fournissez-vous un financement aux créateurs handicapés pour qu'ils puissent bénéficier d'une aide à la préparation des documents ?

Le Fonds TELUS ne dispose pas de fonds pour aider à la préparation des documents.

L'échéance de septembre s'applique-t-elle au fonds en développement ?

En 2024, les demandes pour **toutes les étapes de financement** seront reçues pendant une période de quatre semaines précédant ces deux dates limites : 5 avril 2024 à 17h00 heure du Pacifique et 20 septembre 2024 à 17h00 heure du Pacifique.

Accepterez-vous une demande pour un projet qui a été refusé lors du dernier cycle ?

Un Requérant dont la demande a déjà été refusée peut présenter une nouvelle demande pour la même étape de financement, à condition que le Requérant et le projet demeurent admissibles et que le niveau de soutien apporté au projet par les Partenaires clés et d'autres sources de financement augmente de manière significative. Si un projet a été refusé deux fois, il ne sera plus considéré comme admissible à la même étape de financement.